



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de
l'Université de Poitiers





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université de Poitiers



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 88
« Droit et Science Politique
Pierre Couvrat »
de l'Université de Poitiers



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Henri OBERDORFF, Université Pierre Mendès France -
Grenoble 2

Experts :

M. Michel CHAROLLES, Ecole Normale Supérieure

M. Dominique DARBON, IEP de Bordeaux

Mme Yvette VEYRET, Université de Paris Ouest Nanterre
(Paris 10)

M. Périg BOUJU, Doctorant, Université de Rennes 2

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques de MAILLARD



Présentation de l'école doctorale

L'École doctorale Pierre Couvrat (n°88) est une école de droit et de science politique qui demande son renouvellement sans changement de périmètre. Elle a succédé à l'école doctorale de sciences juridiques de l'Université de Poitiers, créée en 1993. Elle accueille en 2010, 431 doctorants dans toutes les disciplines du domaine : droit privé et sciences criminelles, droit public, histoire du droit et science politique.

L'ED couvre une partie très importante du Grand Ouest avec plusieurs universités concernées. Si l'établissement principal est l'Université de Poitiers, les autres établissements liés à l'école doctorale sont les universités d'Angers, de La Rochelle, du Maine et de Limoges. Elle est insérée dans le PRES Limousin-Poitou-Charentes. Elle participe aux cinq collèges doctoraux des cinq universités co-accréditées. Ses doctorants bénéficient des financements de trois régions (Poitou-Charentes, Limousin et Pays de Loire) et des formations de deux CIES (Centre et Grand-Ouest).

L'école doctorale est adossée à une UMR et à douze équipes de recherche. Elle développe sa politique dans une grande synergie avec les équipes de recherche qui la composent, au sein desquelles elle soutient les activités des doctorants. Toutes les équipes de recherche en droit et science politique des cinq universités co-accréditées composent l'école, à l'exception d'une rattachée à une autre école. Cela lui permet d'embrasser tout le champ thématique du droit, tant international, européen que national, mais aussi la science politique.

Les axes prioritaires de l'école sont donc ceux des équipes de recherches : le Centre Jean Bodin - Recherche juridique et politique (EA n°4337 Université d'Angers) ; le Centre d'études juridiques de La Rochelle (EA 3170 Université de La Rochelle) ; le Laboratoire d'analyses de l'action publique et de l'Europe (LASAPE) (EA 3818, Université de La Rochelle) ; le Centre d'études internationales sur la Romanité (CEIR) (EA 4227, Université de La Rochelle), le Centre Thémis-UM (EA 4333, Université du Maine), le Centre d'études sur la coopération juridique internationale) (CECOJI, UMR 6224 Université de Poitiers) ; l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ) (EA 3177 Université de Limoges) ; l'Équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles (EPRED, EA 1228, Université de Poitiers) ; l'Équipe de recherche en droit privé (EA 1230, Université de Poitiers) ; l'Institut de droit social et sanitaire (EA 2247, Université de Poitiers) ; l'Institut de droit public (EA 2623, Université de Poitiers) ; l'Institut d'histoire du droit (EA 3320, Université de Poitiers) ; le Centre d'études et de recherche sur les territoires et l'environnement (CERETE - EA 4327, Université de Poitiers).

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
431	140	3	12	31	70	> 50%	36,43 %	NR	NR

2 – ● Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	17,65 %	29,03 %	32 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	11,76 %	19,35 %	12 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	55,88 %	41,94 %	36 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0	0	0
Taux de réponse	85,29 %	90,32 %	84 %

Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

Incontestablement, aussi bien les rapports initiaux de l'école que les entretiens avec ses membres, comme avec les doctorants lors de la visite, ont permis de confirmer qu'il s'agit d'une école de grande qualité qui fonctionne de manière très convenable et remplit effectivement ses missions d'encadrement et de soutien aux doctorants. Cette école est visiblement bien implantée et bien administrée. Elle couvre un très important territoire concernant cinq universités. Elle est bien l'école doctorale droit et science politique du Grand Ouest. L'importance du territoire concerné ne semble pas être un handicap compte tenu des synergies entre les centres de recherches de droit privé, de droit public et d'histoire du droit, sans oublier la science politique. L'ancienneté de cette école, son expérience et son périmètre disciplinaire constituent évidemment de réels atouts.

Les initiatives, déjà développées et envisagées pour la prochaine période, concernant une amélioration des formations thématiques des doctorants, la valorisation de la recherche ainsi que la communication et l'insertion professionnelle, manifestent une volonté collective de servir encore mieux les doctorants. Il s'agit d'une vraie école doctorale. En revanche, cette école pourrait atteindre une certaine perfection si elle se préoccupait encore un peu plus du suivi de la réalisation réelle des thèses, pour réduire de manière significative la durée moyenne des thèses qui est de 70 mois et le taux effectif d'abandon qui est supérieur à 50 %. Même si on peut comprendre les spécificités disciplinaires, une durée moyenne excessive présente de nombreux inconvénients, y compris pour l'utilisation régulière des contrats doctoraux. Cette préoccupation semble avoir bien été perçue par l'école et demande à être traitée comme une priorité. Cela pourrait aussi stimuler une augmentation des soutenances annuelles et un suivi des étudiants inscrits depuis plus de 5 ans.

Enfin, compte tenu de l'ampleur géographique de la surface de cette école et de son dynamisme, elle devrait bénéficier de moyens supplémentaires, notamment en termes de financements spécifiques des thèses. Le taux actuel de financement direct reste encore modeste.

● Points forts :

- Un adossement scientifique de qualité.
- Une cohérence de la politique de l'école avec le développement général du PRES et des sites.
- Une ambition louable pour le doctorat en droit et en science politique pour le Grand Ouest.



- Un bon fonctionnement du réseau multi-sites.
 - Une gouvernance très réfléchie et très sérieuse qui traduit une maturité et une expérience dans l'administration des doctorants.
 - Une communication performante.
 - Un suivi globalement satisfaisant des doctorants.
 - Une ouverture internationale réelle et très structurée.
 - Une formation thématique pensée comme un outil d'intégration.
- Points faibles :
- Un taux d'encadrement par HDR trop important pour certains sites et même dans sa fixation par le conseil de l'école.
 - Une durée moyenne de la réalisation des thèses non satisfaisante (70 mois), même si l'on peut reconnaître une certaine culture disciplinaire.
 - Un nombre moyen de soutenances insuffisant au regard du nombre d'inscrits en doctorat qui laisse supposer un taux de doctorants en situation d'abandon supérieure à 50 %.
 - Un taux de financement insuffisant, même s'il est effectivement élevé par rapport aux disciplines concernées.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Les établissements concernés par cette école multi-sites devraient envisager un soutien plus spécifique encore aux financements des thèses, compte tenu de l'ampleur de la surface géographique concernée qui donne à l'école doctorale une valeur exemplaire pour les disciplines juridiques et politiques à encourager. Une situation particulière mérite un financement spécifique.

Les établissements devraient aider l'école à améliorer l'intégration des doctorants dans le marché de l'emploi, par une réflexion supplémentaire sur tous les métiers ayant besoin de formation doctorale en droit ou en science politique, que cela concerne directement les métiers du droit, de l'action publique ou de l'entreprise. La question de l'insertion des doctorants doit être encore travaillée. Il s'agirait de poursuivre l'identification des appuis (réseaux d'anciens docteurs par exemple) pour faciliter le placement des nouveaux docteurs.



Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Le conseil de l'école est conforme à l'arrêté de 2006, en étant constitué de 26 membres : 12 représentants des établissements porteurs ; un représentant du personnel ; 5 doctorants, un par site ; 8 personnalités extérieures représentant notamment le monde judiciaire, le monde de l'édition juridique, le monde de l'entreprise et le secteur scientifique. Le conseil se réunit en moyenne quatre fois par an. Le directeur de l'école et quatre directeurs adjoints provenant de chacune des universités forment un bureau qui se réunit au moins quatre fois par an pour mettre en oeuvre la politique.

L'ED dispose d'un emploi à mi-temps de secrétariat, d'un emploi d'ingénieur d'études sur le site de Poitiers et d'un correspondant sur chacun des autres sites. L'ingénieur d'études a, en particulier, la charge de la documentation juridique électronique et des formations de nature électronique des doctorants. A Poitiers, l'école dispose de trois bureaux dédiés. Les doctorants ont sur chaque site des locaux équipés sur le plan informatique. Les associations de doctorants disposent d'un bureau à Limoges et d'un bureau à Poitiers.

La gouvernance et l'administration de l'école sont très satisfaisantes au regard de l'ampleur du territoire concerné, des acteurs à faire coopérer et du nombre des doctorants concernés. L'implication des doctorants, au travers de leurs associations, est visiblement très utile au bon fonctionnement de l'école.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants inscrits est très élevé, avec 431 en 2009-2010. La moyenne de thèse soutenue, une trentaine, reste modeste au regard de ce nombre d'inscrits. Cela explique que la durée de réalisation des thèses soit relativement élevée, même si la durée de la thèse en droit est souvent longue. Il faudrait insister auprès des doctorants et des directeurs de thèse, sur cette exigence, afin de favoriser un certain raccourcissement de cette durée qui n'est pas vraiment justifiée aujourd'hui, sauf exception spécifique. Il faut aussi pouvoir faire le point entre les doctorants effectifs et ceux étant de fait en situation d'abandon. Cette préoccupation semble être plutôt bien intégrée par l'école et ses responsables, pas encore par tous les directeurs de thèse. Ce bilan quantitatif reste l'un des obstacles pour faire de cette école un modèle de formation doctorale.

- Encadrement et suivi :

Le taux théorique d'encadrement est de 3 doctorants par HDR. Ce chiffre est satisfaisant. On s'interroge alors sur un taux fixé par le conseil de l'école à 12, qui ne semble en plus pas le même dans toutes les universités concernées. Une meilleure harmonisation et adaptation de ce taux doivent être recherchées. Cela serait aussi très bénéfique au fonctionnement général de l'école.

Les doctorants semblent en attente d'un suivi encore plus personnalisé de leurs travaux, y compris en ce qui concerne leur future insertion sur le marché de l'emploi en général ou dans les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en particulier. Le projet de l'école évoque d'ailleurs à juste titre la poursuite d'un effort pour apporter son soutien aux candidats pour les concours de l'enseignement supérieur.

- Financement des thèses :

Le financement spécifique des thèses doit être encore amélioré, même s'il est déjà significatif pour les disciplines concernées. Cela est amplement justifié par le territoire géographique de cette école, qui devrait lui valoir un soutien supplémentaire tout particulier des universités et des collectivités territoriales concernées.



- Formation :

Les formations thématiques spécifiques à l'école organisées sur ses différents sites correspondent largement aux besoins des doctorants, surtout avec une prise en charge des déplacements ou des regroupements pour certaines formations. Les journées scientifiques particulières réalisées par les associations de doctorants, avec le concours de l'ED, constituent des outils exemplaires d'intégration des doctorants, mais aussi de valorisation des recherches et des travaux, surtout si elles déclenchent des publications spécifiques (comme cela a été le cas à plusieurs reprises).

- Ouvertures nationale et internationale :

L'ouverture nationale et internationale est une réalité non seulement statistique, mais aussi visible dans l'intégration des doctorants étrangers dans la vie de l'école. Plusieurs de ces derniers ont ainsi manifesté leur attachement à l'école doctorale lors de la visite. Le nombre de co-tutelles et les partenariats qu'elles ont déclenchés en attestent. Il y a une réelle synergie entre les relations internationales des universités concernées, des centres de recherche et de l'école doctorale.

- Projet :

Le projet pour les prochaines années est rassurant, car il est construit à la fois comme une continuité de l'acquis et comme le développement de perspectives d'approfondissement et d'amélioration. La gouvernance s'appuiera sur les mêmes outils de cohérence et de qualité d'administration. Le projet évoque aussi des innovations sur le positionnement scientifique, avec une structuration de la recherche en histoire du droit au sein du PRES. Il serait aussi judicieux de renforcer la discipline de science politique en lien avec les thématiques fortes déjà développées pour le droit. Cela justifierait encore mieux l'intitulé de l'école doctorale.

Une montée en puissance de la procédure de suivi de chaque doctorant est la bienvenue, car elle devrait inciter au raccourcissement de la durée de la thèse par une observation régulière de son avancement et éviter ou au moins connaître les situations d'abandon de fait. Cette préoccupation est essentielle. Les formations thématiques des doctorants vont être renforcées par de nouveaux cycles de conférences et de nouvelles rencontres scientifiques.

La communication et la valorisation de recherche vont se poursuivre dans le cadre de cycle de conférences spécifiques menées en partenariat avec la Faculté de droit de Poitiers (Cycle Hardoin). De ce point de vue, le recours à une mise en ligne des conférences est très utile, notamment pour les doctorants étrangers. La création d'un prix de thèse de l'école est une bonne initiative, surtout lorsqu'elle débouche sur une publication.

Le renforcement de l'insertion professionnelle présenté dans le projet est évidemment une démarche à encourager.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°522
« Science et Ingénierie en Matériaux,
Mécanique, Energétique et Aéronautique
(SIMMEA) »
de l'Université de Poitiers



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Jean-Marc PELLETIER, INSA de Lyon

Experts :

M. Ernest HIRSCH, Université de Strasbourg

M. Guy VERNET, Université Paris-Sud 11

M. Simon THIERRY, Jeune docteur, Université de Strasbourg (2010)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Frédéric TRUCHETET



Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale SIMMEA est l'une des 8 écoles doctorales du PRES Limousin-Poitou-Charentes, créé en 2009. Cette école est adossée à des laboratoires de l'Université de Poitiers (établissement support principal), de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA) de Poitiers, de l'Université de Limoges ainsi que de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSCI). La demande pour 2012-2015 prévoit une co-accréditation de l'Université de la Rochelle (déjà membre du PRES) avec intégration du laboratoire LEPTIAB.

De fait, cette école doctorale fédère au niveau régional la formation doctorale dans un large domaine thématique autour des matériaux abordés sous ses différents aspects : mécanique, physique, chimie. Un domaine d'application est plus particulièrement visé, celui de l'aéronautique.

L'ED s'appuie par ailleurs sur un solide réseau de laboratoires. C'est ainsi, par exemple, qu'à Poitiers le regroupement de différentes entités au sein de la nouvelle UPR Institut Pprime donne une cohérence forte. Elle bénéficie parallèlement d'une bonne intégration dans le tissu industriel régional.

Indicateurs

1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
241	165	1.46	6	65	44 mois en 2008 42 mois en 2009 40 mois en 2010	1 %	100 %	NR	NR

2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	34.8 %	35.5 %	17.5 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	10.1 %	8.1 %	11.1 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	43.5 %	37.2 %	54 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	7.3 %	14.5 %	17.5 %

Taux de réponse	100 %	98.4 %	100 %
-----------------	-------	--------	-------

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

La présentation orale du directeur, ainsi que les entretiens ou échanges avec les divers acteurs concernés, ont permis d'apporter des précisions au contenu du dossier. Le comité souhaite souligner la qualité globale de cette école doctorale et de sa gouvernance ainsi que l'engagement de son directeur et, plus globalement, de l'équipe de direction. Le rôle de l'équipe de direction est important dans la mesure où il s'agit d'une ED multi sites où, de plus, les sites sont éloignés. Cette appréciation positive est liée pour une part à l'excellente évolution constatée, pour cette ED de création récente.

Le comité est conscient de la difficulté de gérer une école doctorale éclatée sur trois sites très distants pour ce qui concerne en particulier la politique scientifique (via la répartition des contrats doctoraux par exemple), l'organisation des formations ou encore la coordination des secrétariats. Cependant l'école doctorale doit réfléchir à des solutions pour maintenir son identité, voire la conforter.

Le comité recommande que l'école doctorale fasse un sérieux effort pour développer son image aux niveaux national et international. Cela concerne directement le recrutement des doctorants, le taux des doctorants effectuant un post-doc à l'étranger et l'insertion professionnelle des docteurs.

• Points forts :

- Adossement recherche.
- Gouvernance (bureau + conseil).
- Encadrement et suivi des doctorants.
- Gestion efficace et engagée de la direction.
- Large panel de formations accessibles pour les doctorants.
- Moyens mis à la disposition de l'ED (secrétariat, locaux).
- Progrès notables sur la durée des thèses (44 mois en 2008, 42 mois en 2009, 40 mois en 2010).

• Points faibles :

- Le taux d'encadrement est hétérogène, aussi bien parmi les HDR que parmi les non HDR.
- A l'heure actuelle, l'ouverture à l'international est faible (mais un projet intéressant est présenté dans la partie projet du dossier).
- La mobilité entrante est réduite et doit être améliorée.
- L'insertion professionnelle fait apparaître une certaine précarisation à long terme (à surveiller).
- La charte des thèses ne comporte pas de complément spécifique à l'ED, complément qui serait signé par les différents acteurs et précisant la durée des thèses, l'obligation de publication, le financement minimum (600 euros étant un seuil nettement insuffisant).

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A



- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Une attention particulière doit être portée au seuil minimal de financement et à la légalité du dispositif mis en place pour assurer le financement (couverture sociale, contrat de travail).

Il faut donner à l'ED les moyens lui assurant une autonomie pédagogique et scientifique suffisante.

Le PRES devrait, à travers le collège doctoral de PRES, s'assurer de la bonne intégration des doctorants dans les ressources humaines (RH) de la recherche. Ce travail pourrait s'effectuer dans le cadre de la mise en place des processus de gestion des RH, autour d'une réflexion sur la signature de la charte européenne du chercheur et du guide de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED doit gérer une situation difficile, car il s'agit d'une ED sur plusieurs sites : Poitiers, Limoges et La Rochelle. De ce fait, s'il y a un secrétariat « principal » à Poitiers, il y a également des secrétariats « annexes » dans les autres sites. De la même façon, les formations sont à gérer sur plusieurs sites et l'attribution des contrats doctoraux est amenée à se faire sur les différents lieux. Fort heureusement l'ED, en plus de son directeur, localisé à Poitiers, a su se doter de directeurs adjoints localisés sur les autres sites. L'équipe de direction ainsi constituée semble gérer au mieux l'ensemble. Le directeur joue un rôle moteur et son engagement fort est particulièrement apprécié de tous les acteurs de l'ED.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants est très significatif, de l'ordre de 250. Le flux annuel de thèses l'est de même (environ 65 par an). La durée des thèses est en cours de réduction progressive et le chiffre atteint en 2010 est intéressant (40 mois).

Le nombre d'abandon est faible (en moyenne 2 par an) ; il est probable que le mode de suivi choisi soit en grande partie responsable de ce fait.

- Encadrement et suivi :

Avec une moyenne de 1,46 doctorant par HDR, le taux d'encadrement moyen est bon. En revanche, une analyse plus fine montre une grande dispersion, que ce soit parmi les HDR comme parmi les non HDR co-encadrant les doctorants. Les règles pour l'encadrement par cette catégorie de chercheurs ne sont d'ailleurs pas précisées. Les formations proposées aux doctorants sont en grand nombre, diversifiées, notamment grâce à l'appui du collège doctoral de site.

Le suivi des doctorants est bon, avec des entretiens individuels aux périodes charnières du déroulement du projet de recherche, notamment en fin de première année.

Le suivi des docteurs est effectué 1, 3 et 5 ans après la soutenance essentiellement par le secrétariat, en partenariat cependant avec les laboratoires dont sont issus les docteurs.



La charte des thèses du PRES doit être complétée par le règlement propre à l'ED (précisant en particulier le seuil de financement, les règles pour l'encadrement, la durée maximum de la thèse, les critères pour la soutenance) signé par les acteurs de la thèse. En effet, le problème de la charte des thèses n'est évoqué que dans le paragraphe "Financement des thèses" à propos du seuil de financement. Le comité recommande que les critères pour l'autorisation de soutenance, par exemple, soient clairement précisés (publications, formations obligatoires).

- Financement des thèses :

Le dossier mentionne que toutes les thèses font l'objet d'une rémunération. Dans la pratique, en effet, la très grande majorité l'est avec un niveau de rémunération très bon. En revanche, il reste des thèses insuffisamment financées, en dehors du cadre contractuel.

Un complément à la charte des thèses, qui serait spécifique à l'ED et qui préciserait notamment les règles de financement minimum, apparaît indispensable. Ce document devrait être signé par les différents acteurs de la thèse (doctorant, directeur de thèse, directeur de laboratoire, directeur de l'ED).

- Formation :

Trois types de formations sont proposées, comme pour les autres ED du PRES Limousin - Poitou - Charentes. Le collège doctoral de site (dépendant du PRES) propose des formations professionnalisantes et des formations transversales. L'ED, quant à elle, contrôle les formations scientifiques, organisées en rapport avec les thématiques développées en son sein.

- Ouvertures nationale et internationale :

L'ouverture nationale et internationale est assez faible, que ce soit au niveau du recrutement ou du devenir des docteurs. Le nombre de docteurs effectuant un post-doc à l'étranger est très faible. Ce point à améliorer fait d'ailleurs l'objet de développements intéressants dans la partie « projet » du dossier.

- Projet :

L'ED est de création récente dans son contour actuel. Par ailleurs, pour la période à venir (à partir de 2012), un laboratoire de La Rochelle a demandé son intégration. Ses compétences lui permettront sans aucun doute de s'intégrer dans l'ED.

De ce fait la partie projet est particulièrement importante. Cette partie est bien construite, avec notamment le développement de l'ouverture à l'international : projet Erasmus Mundus, projet de développement avec le Liban.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 525
« Lettres, Pensée, Arts et Histoire »
de l'Université de Poitiers



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Bruno LEMESLE, Université de Bourgogne

Experts :

M. Sarga MOUSSA, CNRS

M. Henri OBERDOFF, Université Grenoble 2

Mme Yvette VEYRET, Université de Paris 10

M. Péric BOUJU, Doctorant, Université de Rennes 2

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques de MAILLARD



Présentation de l'école doctorale

Il s'agit d'une école doctorale jeune dans son périmètre puisqu'elle a été créée en 2009, dans le cadre du PRES Limousin-Poitou-Charentes qui regroupe les universités de Poitiers, Limoges et La Rochelle.

L'école doctorale, co-accréditée par les universités de Poitiers et de Limoges, fonctionne sur deux sites éloignés de plus de 100 kilomètres, ce qui n'est pas sans susciter des contraintes qui s'ajoutent aux nécessaires ajustements provoqués par la réunion d'entités jusque-là séparées. Sa vocation pluridisciplinaire la conduit à regrouper histoire, histoire de l'art, archéologie, philosophie, musicologie, littérature, philologie, sciences de l'information.

Indicateurs

1 – ● Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
348	84	4.3	nr	27	59	2 % (déclaré) 60% (Calculé)	24 %	3,2% (sur 2 ans : 2008-2009)	nr

2 – ● Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	46,67 %	32,50 %	41,67 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	33,33 %	40 %	33,34 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	13,33 %	20 %	16,67 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0 %	0 %	5,5 %
Taux de réponse	93 %	90	86 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette école doctorale jeune, encore en devenir, doit faire face à une complexité certaine due au regroupement de deux sites éloignés et à l'intégration de 9 laboratoires. De plus, dans la perspective du renouvellement demandé, il lui faudra, à partir de 2012, fonctionner sur 3 sites, avec l'intégration prévue d'un laboratoire supplémentaire à La Rochelle. La directrice actuelle de l'école a donc d'autant plus de mérite d'avoir pris en mains cette structure neuve, tâche dont elle s'acquitte avec efficacité. L'encadrement en personnel administratif s'avère faible par rapport au nombre élevé de doctorants et aux contraintes de site, ce qui constitue autant de défis à relever. Cependant, cette ED ne manque pas d'atouts : son adossement scientifique à plusieurs centres de recherche reconnus internationalement, son ouverture internationale, une gouvernance collégiale adaptée à la nouvelle construction, une structure de formation en trois volets, spécialisée, thématique et transversale (le volet thématique étant de son ressort). En revanche, son périmètre pluridisciplinaire s'avère difficile à faire vivre. L'ED peine à faire émerger une identité scientifique propre ; celle-ci reste encore liée à chacun des sites de Poitiers et de Limoges. Si le nombre de doctorants est élevé, la durée moyenne de réalisation des thèses est longue et le taux de soutenance est relativement faible.

- Points forts :

- Une bonne structuration du catalogue de formations, la volonté de développer l'interdisciplinarité.
- L'effort de professionnalisation et de sensibilisation au marché de l'emploi hors domaine académique.
- L'ouverture internationale réelle.
- Un fonctionnement collégial satisfaisant.

- Points faibles :

- Une juxtaposition des disciplines, certes inévitable, mais qui ne permet pas de faire ressortir des thématiques scientifiques transversales fortes.
- Un taux de soutenance des thèses faible.
- Des défauts dans la transmission des informations et de la communication auprès des doctorants.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B



Recommandations pour l'établissement

Le comité d'évaluation recommande, dans le respect de l'autonomie des laboratoires qui demeurent maîtres de la politique scientifique, de réfléchir au périmètre de l'ED et de penser mieux le projet global en s'appuyant sur les thématiques fortes des différents laboratoires ; l'objectif de proposer des formations thématiques relevant d'un tel projet contribuerait à apporter une identité scientifique à cette école qui en est actuellement dépourvue. Cela n'interdirait pas, au contraire, d'assouplir le système d'attribution de crédits, en offrant institutionnellement la possibilité aux doctorants qui le souhaitent de valoriser leur participation à des formations proposées par d'autres écoles doctorales (comme envisage d'ailleurs de le faire la direction de l'ED). Un effort devrait également être fait pour améliorer l'information des doctorants, sous la forme de listes de diffusion mises à jour chaque année et d'un annuaire des docteurs et des doctorants, par exemple. Enfin, la durée des soutenances devrait être réduite : cet effort dépasse évidemment la seule volonté des membres de l'école doctorale. Il impliquerait l'engagement des directeurs de thèse à encourager partout, au sein de l'école doctorale et au-delà, cette réduction qui suppose la définition de normes précises relatives au contenu et à la longueur des thèses.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Les moyens en personnel administratif paraissent faibles : sur le site de Poitiers, un emploi et demi en secrétariat doit assurer la gestion de trois ED, avec l'aide d'un ingénieur d'études affecté sur l'ensemble du site ; à Limoges, un seul emploi de secrétariat pourvoit aux ED du collège doctoral de site. La politique de l'établissement support, qui a accru l'encadrement d'un demi-poste, mérite donc être saluée.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants est élevé, avec un taux d'encadrement par HDR satisfaisant, mais la durée des thèses est trop longue et le taux de soutenance insuffisant. En revanche, d'après les indications fournies dans le dossier d'évaluation, on constate un bon taux d'insertion des docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche (mais seules les années 2005 à 2007 sont prises en compte).

- Encadrement et suivi :

Les informations et la communication aux étudiants relève encore de chaque site et des rapports avec le directeur de thèse. Si l'information par site paraît satisfaisante aux doctorants, le problème de communication entraîne une perception insuffisante du rôle de l'ED et, en conséquence, la pertinence des formations proposées par le catalogue peut être mal perçue par certains d'entre eux. L'école doctorale se dote de moyens de suivi statistiques de l'inscription à la soutenance de thèse et s'emploie à connaître le devenir de ses docteurs, en collaboration avec les services compétents de l'université. Cette politique est à encourager ; notamment, les bons résultats obtenus par la démarche de questionnaire incitent à la systématiser. Des rencontres ponctuelles organisées entre les docteurs et les doctorants ainsi que la mise à disposition d'un annuaire des docteurs contribueraient à créer une « culture d'école ».

- Financement des thèses :

Un taux de 24 % de thèses financées est un taux qui semble faible. La durée des thèses des doctorants non financés est donc logiquement plus longue que celle des doctorants financés (environ 10 mois de plus). Le financement des déplacements à objectif scientifique pour les « non financés » est inégal. Le collège doctoral de Limoges, bien soutenu par le conseil régional, permet d'offrir des financements plus élevés à ses doctorants par rapport à celui de Poitiers. Les doctorants présentant un projet scientifique reconnu et impliqués dans la vie de leur laboratoire peuvent bénéficier d'un financement pour un déplacement annuel.



- Formation :

L'école doctorale assure une formation thématique sous diverses formes : depuis 2009, les « mardis de l'école », initiés sur le site de Poitiers, permettent aux doctorants d'exposer l'état de leurs travaux de recherche ; les doctorants rencontrés se sont montrés très satisfaits par ce principe de journées que le site de Limoges programme de mettre en place dès cette année. Par ailleurs, des conférences thématiques à visée pluri-disciplinaire, la plupart étant communes à d'autres écoles SHS, sont organisées. En raison des distances, ces formations sont restées jusqu'à présent proposées par site. Les responsables de l'école envisagent cependant de favoriser la collaboration entre les deux sites et de développer ce type de formation à Limoges.

- Ouvertures nationale et internationale :

La part des masters obtenus à l'extérieur de l'établissement d'accueil, d'un tiers, est à majorer compte tenu du fait qu'une part des entrants en master sont eux-mêmes extérieurs. L'attractivité de plusieurs laboratoires de renommée internationale est indéniable. En outre, s'ajoutant aux thèses réalisées en co-tutelle, de nombreux doctorants bénéficient du réseau international des différents laboratoires, ce qui leur permet d'effectuer un séjour scientifique à l'étranger durant la thèse.

- Projet :

Un effort est fait pour développer les formations thématiques sur les deux sites et doter l'école d'une identité. Un projet plus pensé scientifiquement serait cependant à envisager désormais.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 527
« Cognition, Comportements,
Langage(s) »
de l'Université Poitiers



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Michel CHAROLLES, Ecole Normale Supérieure

Experts :

Mme Yvette VEYRET, Université de Paris Ouest Nanterre
(Paris 10)

M. Dominique DARBON, IEP Bordeaux

M. Henri OBERDORFF, Université Pierre Mendès France –
Grenoble 2

M. Péric BOUJU, Doctorant, Université de Rennes 2

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques de MAILLARD



Présentation de l'école doctorale

L'ED 527 "Cognition, cComportements, lLangages" (CCL) regroupe 95 doctorants des universités de Poitiers et Limoges travaillant en sciences du langage, en psychologie, sciences de l'information et de la communication et en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

L'ED CCL est intégrée dans le PRES Limousin-Poitou-Charentes regroupant 5 établissements (3 universités et 2 écoles d'ingénieurs) sur les sites de Limoges, Poitiers et La Rochelle. Le PRES inclut 8 écoles doctorales thématiques multi-sites qui ont été créées en 2009, en lieu et place des écoles doctorales mono-sites et pluridisciplinaires existantes. L'ED 527 CCL fait suite, depuis ce changement, à l'ED 257 intitulée "Sciences humaines économiques et sociales".

L'ED est adossée à quatre laboratoires : le Cerca « Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage »

(UMR 6234, universités de Poitiers et Tours) ; le LRPC « Laboratoire de recherches en psychopathologie : nouveaux symptômes et lien social » (EA 4050 université de Poitiers et Rennes) ; le FORELL « Formes et représentations en linguistique et littérature » (EA 3816, université de Poitiers) et le CeReS « Centre de recherches sémiotiques » (EA 3648, université de Limoges).

Indicateurs

1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses financées (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
96	40	2,375	12	20	47,4 (Poitiers) 61,9 (Limoges)	2 %	50 %	2 %	0 %

2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	63,64 %	53,85 %	47,62 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	18,18 %	7,69 %	0 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	18,18 %	30,77 %	38,10 %

Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0 %	1 %	0 %
Taux de réponse	100 %	92,31 %	90,48 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED est bien gouvernée, elle a un périmètre thématique cohérent et elle est solidement adossée aux équipes de recherche qu'elle regroupe. Elle a une taille raisonnable ce qui permet un bon suivi du cursus des doctorants, suivi qui se traduit par une réduction déjà significative de la durée de préparation des thèses et des taux d'insertion professionnelle importants. Les points à améliorer, comme le renforcement des liens entre les équipes, l'harmonisation des cursus, et l'adéquation des formations proposées et prises en compte, sont bien identifiés par les responsables et le projet prévoit des dispositifs adaptés pour y remédier. Les efforts déjà engagés et prévus pour dépasser ces difficultés doivent être poursuivis pour mieux identifier les besoins de formation des doctorants, pour développer l'interdisciplinarité, pour ajuster et harmoniser l'attribution des crédits de formation.

- Points forts :

- ED bien adossée aux équipes de recherche.
- Bonne insertion professionnelle des docteurs.
- Bon suivi du cursus des étudiants et succès dans la réduction du temps de préparation des thèses.
- Auto-évaluation réaliste et projet précis, animés par une réflexion exigeante sur les missions de l'ED et sur sa place dans le PRES (articulation avec les collèges de formation doctorale propres à chaque site).

- Points faibles :

- Des difficultés dans la diffusion des informations aux doctorants sur les formations proposées et sur les possibilités de financement.
- Les offres de formation thématique ne sont pas toujours adaptées aux attentes des doctorants, ni évaluées par eux, avec des problèmes liés à l'éloignement. La formation devrait aussi permettre de valider sous la forme d'ECTS un plus grand nombre d'activités (acquisition de savoir-faire, participation et communication dans des colloques, séminaires extérieurs...).

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A+

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A



Recommandations pour l'établissement

L'insertion dans le PRES a permis de mettre en place une ED dont le périmètre disciplinaire est suffisamment homogène et dans laquelle les équipes de l'ED ont trouvé leur place. L'éloignement géographique soulève des difficultés pour les formations thématiques, dont certaines ne semblent pas parfaitement adaptées.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Le Conseil est conforme à l'arrêté de 2006 : 9 chercheurs et enseignants-chercheurs, 4 représentants des doctorants, 6 personnalités extérieures. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

L'ED dispose de locaux à Poitiers (dans la MSH : secrétariat des ED du secteur SHES et salles informatiques, plateformes techniques pour expérimentations, traitements, salle des doctorants, salle de documentation) et d'une salle à Limoges (secrétariat dans le collège des ED). Du personnel est mis à disposition à Poitiers (1,5 secrétariat pour les 3 ED).

Les moyens de l'ED sont relativement conséquents : 20 000€/an à Poitiers, et 30 000€/an à Limoges (incluant le salaire d'un IE). La moitié des ressources (hors salaire IE à Limoges) est consacrée sur chaque site au soutien des missions des doctorants pour participer à des colloques, ce qui est satisfaisant et révélateur de la volonté de les encourager, soumettre et diffuser leurs travaux à l'échelle nationale et internationale.

- Bilan quantitatif :

L'ED compte une centaine de doctorants (légèrement plus à Poitiers qu'à Limoges), avec, en moyenne, 20 inscriptions nouvelles par an et 16 soutenances/an (de 2007 à 2010 : 57 soutenances - 37 à Poitiers et 20 à Limoges dont 29 financées et 4 thèses en co-tutelle). Le taux de renouvellement est tout à fait correct, de même que le taux de soutenance annuel, ce qui témoigne de la capacité de l'ED à conduire les étudiants au terme de leur parcours dans des temps assez courts pour les SHS (un peu plus longs en moyenne à Limoges).

- Encadrement et suivi :

Les inscriptions en 2ème et en 3ème années ne sont pas automatiques, elles se font après avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire. Les dossiers sensibles et dépassant les délais sont examinés par le Conseil. Un travail très volontariste et positif a été réalisé par l'école doctorale en la matière.

- Financement des thèses :

Le parcours pour obtenir une allocation est bien balisé. Pour les contrats doctoraux : définition des thématiques de recherche prioritaires dans les équipes de recherche, chacune faisant parvenir à l'ED une liste 1 à 3 thèmes, avec ensuite présélection des candidats par les équipes, établissement d'une liste de classement après audition des candidats, liste qui est validée par le Conseil de l'ED. Il n'existe pas de concours commun aux deux sites.

Les financements sont relativement importants pour les SHS (contrats ministériels : de 2 à 3 thèses financées/an à Poitiers, 1 à 2/an à Limoges ; 1 financement régional/an à Poitiers et 1 à Limoges, plus allocations MAE (1 à Poitiers, 3 à Limoges). Au total et en moyenne on dénombre : 10 thèses financées par an ce qui représente pratiquement la moitié des nouveaux inscrits.



- Formation :

La formation disciplinaire a lieu dans les équipes de recherche qui organisent des séminaires internes. Les taux de doctorants publiants sont satisfaisants (sur 4 ans : 17 du CERCA, 5 du FORELL, 2 de LRPC, 14 du CERES). Des journées de l'ED ont été mises en place en 2010 au cours desquelles ils peuvent présenter leurs travaux.

A Poitiers, la formation transversale et professionnalisante est commune aux ED de SHS (culture scientifique générale, modules méthodologiques, formation à la fonction de cadre). A Limoges, la formation générale porte sur les thèses électroniques, la préparation à l'emploi, avec en plus des formations optionnelles. On peut regretter que l'information à destination des étudiants ne soit pas suffisante en la matière et que l'offre de formation ne soit pas parfaitement conforme à leurs attentes.

Les doctoriales sont organisées par le PRES : en 2009, 5 jours en résidence, avec plus de 80 doctorants pour l'ensemble du PRES.

- Ouvertures nationale et internationale :

L'ED a une bonne ouverture internationale : 50% des doctorants sont issus de masters extérieurs, 13 % de masters étrangers, 4 thèses en cotutelle sur 57 soutenues en 3 ans. Elle propose un bon soutien pour les participations des doctorants à des colloques.

- Projet :

Le projet se situe dans le prolongement du bilan : il implique les mêmes laboratoires et les mêmes disciplines. Un bureau sera mis en place pour assister la direction. Les critères de sélection ne prenant pas assez en compte le projet professionnel des doctorants, il est prévu d'organiser, dès le M2, des ateliers d'avant-thèse, incluant un entretien professionnel. Il est prévu également d'afficher clairement les objectifs de formation pris en charge par l'ED, de les harmoniser, d'affiner leur décompte en ECTS, d'y inclure des formations plus spécifiques, de mieux définir les critères de soutenance, de préparer l'après-thèse et de collaborer avec les autres ED. A ces dispositions, il faut ajouter la volonté de mettre en place des critères de publication communs aux ED, de mieux formaliser les démarches pour demander des aides financières à l'ED et aux collèges de site, et de réserver des aides à la relecture des articles en anglais. Ces dispositions s'inscrivent dans le prolongement des efforts déjà engagés par l'ED pour offrir aux doctorants des parcours clairs et exigeants et pour remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en place des formations proposées jusque-là.

Observations du président)





Objet : Observations de l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique Pierre Couvrat (ED DSP, n° 88) sur le rapport AERES.

1) Nombre d'abandons de thèse au cours du présent contrat

L'Ecole doctorale 88 (Droit et Science Politique Pierre Couvrat) souhaite revenir sur la notion de taux d'abandon. Le calcul qui est fait par l'AERES permet de faire un lissage sur plusieurs années en tenant compte du nombre d'inscrits, de la durée moyenne des thèses et du nombre de thèses soutenues par an. Cet indicateur est intéressant surtout sur le long terme.

Nous souhaitons proposer une vision complémentaire en analysant les flux annuels de doctorants.

Depuis 2008 nous avons imposé des règles permettant de réguler le flux d'entrants (moins de doctorants par HDR, meilleur suivi des réinscriptions...), l'objectif étant d'avoir un nombre de soutenances annuelles identique au nombre de nouveaux inscrits : par exemple, pour le site de Poitiers, flux entrant global 2007-2011 = 120 doctorants, flux sortant = 95 soutenances (sont comptabilisés pour 2011 les soutenances déjà programmées jusqu'en décembre).

2) Encadrement et suivi des thèses

- Nombre maximum de doctorants encadrés par HDR.

Le rapport relève que, bien que notre taux d'encadrement doctoral soit bon -3 doctorants par HDR- le nombre maximum d'encadrement de thèses fixé par le conseil, 12 par enseignant-chercheur ou chercheur HDR, est trop élevé. Ce nombre est en réalité théorique puisque sur l'ensemble des sites, la plupart des directeurs n'encadrent pas plus de 6 thèses, seuls cinq HDR ont un peu plus de 8 doctorants à encadrer. Ce nombre un peu élevé, fondé sur des pratiques anciennes, concerne des directeurs proches de faire valoir leur droit à la retraite ; ces cas devraient rapidement disparaître puisque les directeurs concernés n'acceptent plus d'encadrer

de nouveaux doctorants. Lors du prochain contrat, le conseil de l'école doctorale s'accordera sur un nombre maximum de doctorants par encadrant, commun aux cinq sites.

- Mise en place de la procédure de suivi des thèses dès juin 2011 et réduction de la durée du doctorat

Sans attendre le début du prochain contrat, le conseil de l'école doctorale a décidé de mettre en place sur les cinq sites la procédure de suivi des doctorants de 2^{ème} année et 4^{ème} année dès juin 2011 afin d'apporter immédiatement un soutien aux doctorants pour les aider à réduire la durée de leur thèse.

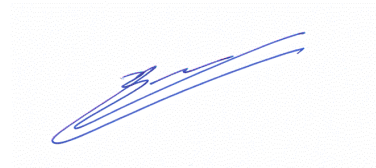
Rose-Noëlle Schütz,

Directrice de l'ED DSP, n° 88

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par la Directrice de l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique Pierre Couvrat.

Fait à Poitiers le 30 juin 2011

Le Vice-président chargé de la Recherche

A blue ink signature, likely of Olivier Bonneau, written in a cursive style.

Professeur Olivier Bonneau



Objet : Réponse de l'Ecole Doctorale Lettres, Pensée, Arts et Histoire (ED LPAH, n° 525) au rapport AERES.

L'Ecole doctorale 525 (Lettres, pensée, arts et histoire) souhaite revenir sur la notion de taux d'abandon. Le calcul qui est fait par l'AERES permet de faire un lissage sur plusieurs années en tenant compte du nombre d'inscrits, de la durée moyenne des thèses et du nombre de thèses soutenues par an. Cet indicateur est intéressant surtout sur le long terme ; il peut toutefois être complété par une analyse à plus court terme des flux annuels de doctorants, dans la logique d'une Ecole nouvelle veillant à une amélioration générale des pratiques.

Depuis la création de l'ED LPAH nous avons ainsi imposé des règles permettant de réguler le flux d'entrants (moins de doctorants par HDR, meilleur suivi des réinscriptions...), l'objectif étant d'avoir un nombre de soutenances annuelles identique au nombre de nouveaux inscrits : 67 nouveaux inscrits en 2008, 40 en 2009, 33 en 2010 avec une moyenne de soutenance de l'ordre de 30 par an.

Cécile Treffort,

Directrice de l'ED LPAH, n° 525

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par la Directrice de l'Ecole Doctorale Lettres, Pensée, Arts et Histoire.

Fait à Poitiers le 30 juin 2011

Le Vice-président chargé de la Recherche

Professeur Olivier Bonneau